

## SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans à la salle des fêtes, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Michel BONNET, Maire.

Présents : M. et Mmes Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Alain SYRYKH - Béatrice ALVES GIEUSSE - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO DOMINGO

Représentés :

Eric ARCHET a donné procuration à Alain CLERGUE

Jean-François DUMONTIER a donné procuration à Michel BONNET

Karine BERTRAND a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Grégory AUREL a donné procuration à Francis YECHE

Nicole ASTOUL a donné procuration à Béatrice ALVES GIEUSSE

Absent : Delphine CALICIS

Secrétaire : Camille LORENZO DOMINGO

Compte rendu de la réunion du 16.02.2021 : approuvé.

### **APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Décision n° 01.2021 : Pour cause de COVID le conseil suspend le loyer du mois de février que devait Mme ARANY empêchée d'exercer son métier de médecine chinoise

Décision n° 02.2021 : choix d'emprunt pour réalisation des travaux de la RD922.

La banque choisie auprès de laquelle seront faits les prêts destinés à la réalisation de la traversée du village par la RD 922 est le CREDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (N°10.2021)**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 539 295.04 € et un excédent d'investissement de 251 131.85 €,

Considérant les restes à réaliser,

Le conseil municipal

- approuve le compte administratif
- décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit 119 369.33 € article 1068
- approuve le compte de gestion émis par la trésorerie

<b>DEPENSES</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011	Charges à caractère général	310 770,30	168 780,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	274 300,00	263 110,07
014	Atténuations de produits	71 000,00	63 583,00
023	Virement à la section d'investissement	292 742,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 240,60	12 240,60
65	Autres charges de gestion courante	95 750,00	95 502,04
66	Charges financières	36 903,00	34 805,32
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 210,81
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 098 705,90</b>	<b>639 232,68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 098 705,90</b>	<b>639 232,68</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
002	Résultat d'exploitation reporté	223 338,90	223 338,90
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	96 650,00	129 232,10
73	Impôts et taxes	338 267,00	359 630,73
74	Dotations et participations	285 450,00	298 585,23
75	Autres produits de gestion courante	155 000,00	164 016,48
76	Produits financiers		2,36
77	Produits exceptionnels		3 721,92
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 098 705,90</b>	<b>1 178 527,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 098 705,90</b>	<b>1 178 527,72</b>

Excédent : 539 295.04 €

<b>DEPENSES</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
188	ACHAT MATERIEL ATELIER	2 937,00	444,90	2 492,00
191	TRAVAUX SALLE DES FETES	6 500,00	716,40	5 783,00
214	PANNEAUX	14 479,60	1 208,10	13 271,00
215	LOGICIELS	3 600,00	3 453,12	146,00
217	VOIRIE 2007	193 096,00	1 300,00	191 796,00
218	AMENAGEMENT ENTREE VILLAGE	138 045,00	37 407,74	100 637,00
228	MOBILIER MAIRIE CHAISES ECRAN	2 569,00	2 130,00	
235	PLACE DU MERCADIAL	10 405,00		10 405,00
238	TRAVAUX MAIRIE	5 445,00	5 389,44	
244	EGLISE ET CROIX	8 926,00	3 384,00	5 542,00
245	ACHAT TERRAIN	20 874,00	14 975,28	5 898,00
246	MAISON ANIMATION	8 730,00		
252	PRESBYTERE	39 190,00		
253	CIMETIERES	8 527,00	1 243,85	
254	LAVOIR ST VINCENT	10 000,00		
261	RESIDENCE LES HAUTS DE CAHUZAC	20 098,00		10 098,00
265	TOITURE ATELIERS	13 866,00		
267	COLUMBARIUM - OSSUAIRE	624,00		
269	PAVAGE PLACE	5 000,00		5 000,00
270	AMENAGEMENT ATELIERS	8 041,00	5 714,49	2 326,00
271	EGLISE DE GRANEJOULS	3 000,00	702,00	2 298,00
272	MAISON ASTROLABE	50 000,00		5 000,00
273	GIROBROYEUR	7 220,00	3 898,80	
275	CHAUDIERE ESPACE GABY CAHUZAC	7 000,00		7 000,00
276	CAMERAS ROUTE DE VIEUX	6 358,00	4 171,86	
277	MAISON MEDICALE	1 391,00		1 391,00
279	L'OUSTAL	13 634,00	6 107,08	2 526,00
280	TRAVAUX EGLISE DE CAHUZAC	25 000,00	23 999,28	
281	TRACTEUR	91 000,00	90 107,76	892,00
282	TRANSFO DU PECH	15 000,00		
284	JEUX POUR AIRE DE JEUX	6 900,00	6 793,32	
OPFI	OPERATION FINANCIERES	98 016,00	91 158,28	
<b>TOTAL</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>845 471,60</b>	<b>304 305,68</b>	<b>372 501,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>845 471,60</b>	<b>304 305,68</b>	<b>372 501,00</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>				
280	TRAVAUX EGLISE DE CAHUZAC	10 000,00	11 999,82	1 999,82
OPFI	OPERATION FINANCIERES	835 471,60	543 437,71	
<b>TOTAL</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>845 471,60</b>	<b>555 437,53</b>	<b>1 999,82</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>845 471,60</b>	<b>555 437,53</b>	<b>1 999,82</b>

Excédent : 251 131.85 €

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES DE TRAVAUX DE VOIRIE (N° 11-2021)**

M. le maire explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, M. le maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

M. le maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la participation de la commune/ du syndicat au groupement pour les marchés suivants :

- Travaux de voirie communautaire et communale

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

- **AUTORISE** M. le maire ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

- **AUTORISE** M. le maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

- **DÉSIGNE** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

## **DELIBERATION CONVENTION ENEDIS (N° 12-2021)**

Vu la convention de servitude et la convention de mise à disposition signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée J 1653
- la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée J 1653

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

- à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte authentique relatif à la constitution de servitudes ENEDIS, avec faculté de subdéléguer »

## **DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LIRE A CAHUZAC (N° 13-2021)**

Vu que la compétence « médiathèque » est du ressort de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet,

Considérant que l'association est tenue d'assurer les locaux en responsabilité civile les bénévoles et en tant qu'occupant non propriétaire,

Vu que l'association exerce une activité d'utilité publique,

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 222 €.

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. Yèche présente les 2 modifications ponctuelles du PLUI nécessaires pour réaliser la Maison Astrolable chemin de Pérayrols et la maison partagée rue des écoles

Ces 2 modifications ont fait l'objet d'un avis favorable de l'assemblée plénière de l'agglomération Gaillac Graulhet du lundi 22 mars 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- le géomètre des impôts a rencontré la commission paritaire communale et examiné avec les personnes présentes les modifications à apporter à certaines réalisations en vue d'une taxation appropriée
- pour aménager la RD922 il y a lieu d'abattre certains arbres bordant la RD 922. Le chantier est confié à M. Vignoles élagueur sur la commune
- installation photovoltaïque : les contrats ont été signés avec ENEDIS et l'accès au logiciel de facturation va être possible dès l'enregistrement du contrat
- toiture de la mairie : M. Clergue a contacté l'entreprise ECOLILAS pour lui faire constater les dégâts provoqués par des désordres sur la toiture lors de sa réhabilitation et corriger les défauts
- Mme Gallesio présente le nouveau fonctionnement des investissements écoles, périscolaire et restaurant. Elle informe le conseil que l'élection du conseil municipal jeunes aura lieu le mercredi 31 mars 2021 au matin
- concours de taille de vigne : Mmes Bertrand et Gallesio font le point sur les animations proposées lors du concours de taille de vignes qui aura lieu sur notre commune en janvier 2022. L'école et l'ALAE seront des partenaires actifs

(Séance levée à 22 h 20)